



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

Adoption du Règlement 2018-05 modifiant le Règlement 2005-10 sur les dérogations mineures aux normes de lotissement et de zonage

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée que lors de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2018, le conseil municipal a adopté, suite à l'assemblée publique de consultation, le Règlement 2018-05 modifiant le Règlement 2005-10 sur les dérogations mineures aux normes de lotissement et de zonage

L'objet de ce règlement vise à modifier l'article 3.2 du Règlement 2005-10 sur les dérogations mineures aux normes de lotissement et de zonage afin d'augmenter les frais exigibles pour l'étude d'une demande de dérogation mineure.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Vous pouvez consulter ce règlement au bureau municipal (390, rue Principale) du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 5^e jour du mois de juin 2018

Sylvie Chaput
Directrice générale et secrétaire-trésorière